



Commune de CORNIER
Haute-Savoie

PV de Réunion du 06/09/2016
Comité de pilotage PEDT
Ecole élémentaire de CORNIER (74800)

Les membres du comité sont :

- Monsieur le Maire de la commune de CORNIER : Mr Gilbert ALLARD
- Madame le Maire adjoint en charge des affaires scolaires et périscolaires : Mme Annick DESTERNES
- Monsieur l'inspecteur (Bonneville DIV2) : Mr DELVALLEE
- Un(e) représentant(e) des services de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale (DDCS) :
Mme Anne SAUGERE
Ou Mme Jocelyne PECOUT
- Monsieur le Directeur de l'école primaire de CORNIER : Mr Bruno HERBAUT
- Mesdames et Messieurs les professeurs de l'école élémentaire : Mme Murielle FABIEN (CP)
Mr David FABIEN (CE1 / CE2)
Mme Sophie RAPPALLINI (CE2 / CM1)
& Mr Aurélien MAILLARD (CM2)
- Le parent référent, représentant les parents d'élèves : Mme Karine BORDET
- L'intervenant référent, représentant les intervenants périscolaires : Mme Sandrine CONSTANTIN
- Et le président de l'association de la cantine de cornier : Mr Thierry HENON.

Tous les membres ont été invités par courriel en date du 18 août 2016.

Présents :

Mme Annick DESTERNES
Mr Bruno HERBAUT, Directeur de l'école primaire de CORNIER
Mr Aurélien MAILLARD (CM2), représentant l'équipe enseignante
Mme Sandrine CONSTANTIN, représentant les intervenants périscolaires
Mr Thierry HENON, président de l'association de la cantine,

Représentés :

Mme Murielle FABIEN (CP)
Mr David FABIEN (CE1 / CE2)
Mme Sophie RAPPALLINI (CE2/CM1)

Excusés :

Mr Gilbert ALLARD, Maire de la commune
Mme Anne SAUGERE (DDCS)
Mme Karine BORDET, représentant les parents d'élèves

Articulation entre les différents temps :

Il est rappelé que deux salariées de la commune assurent une continuité auprès des enfants tout au long de leur journée : présentes lors de la garderie du matin, sur le temps méridien, puis lors des ateliers TAP et enfin à la garderie du soir.

Afin d'assurer le maintien d'une bonne coopération entre les différents acteurs Mme DESTERNES a rencontré Mr HERBAUT ainsi que Mr & Mme FABIEN la veille de la rentrée.

Il a été convenu :

- qu'en début d'année, surtout pour les CP, le système des étiquettes de couleur (une par groupe) serait remis en place ;
- que chaque jour il serait remis à l'équipe enseignante la liste des enfants qui sont inscrits à la cantine d'une part et de ceux qui sont inscrits aux TAP d'autre part ;
- que les enseignants devront impérativement informer la Cantine et l'équipe des TAP et garderie de l'absence ou du départ en cours de journée des enfants concernés par ces temps périscolaires ;
- et qu'il serait communiqué à la Cantine la liste des enfants bénéficiant des séances de soutien, le plus tôt possible, ainsi que tout changement pouvant intervenir en cours de période.

Fiches sanitaires :

Il avait été décidé que les fiches sanitaires de l'école seraient communiquées aux intervenants garderie, cantine et TAP par leur mise à disposition dans la salle des maîtres. Il est constaté que cette procédure fonctionne bien.

Concernant les nouveaux élèves (essentiellement les CP) il est précisé par Mr HERBAUT qu'elles devraient être toutes de retour prochainement.

P.A.I. :

Mme CONSTANTIN avait informé le comité :

- que certains enfants devaient faire l'objet d'un P.A.I. ;
- qu'il avait été convenu entre Mme CONSTANTIN et Mr le Directeur de l'école que ce dernier devait faire le nécessaire auprès des parents.

Qu'à la date du 21 mars 2016, en dehors de l'enfant LOPEZ Inès (dont le P.A.I. a été transmis), il avait été signalé que 4 autres enfants étaient concernés, dont 2 pour lesquels le personnel ne disposait de rien (ni document ni Ventoline), 1 pour lequel le personnel ne disposait que du P.A.I. de l'an passé et 1 pour lequel le P.A.I. avait été transmis mais pas la Ventoline.

Il avait été demandé au directeur de bien vouloir faire le point avec les parents et les enseignants et de revenir vers Mme CONSTANTIN pour transmission.

Lors du dernier comité de pilotage Mme CONSTANTIN avait précisé ne pas avoir eu de retour ; Mr FABIEN avait informé le comité que tout serait fait dès la rentrée de septembre 2016.

Il avait également été précisé que les PAI d'abord signés par les parents, le médecin traitant et le médecin scolaire sont ensuite signés par le directeur de l'école, l'enseignant de l'enfant concerné, le président de la cantine, et la responsable des temps périscolaires, quels qu'ils soient (à ce jour Mr HENON et Mme CONSTANTIN).

Mr MAILLARD fait part du fait que les renouvellements sont en cours (4 actuellement) et qu'à ce jour il n'y a pas de nouvelles demandes de PAI.

Dès que les PAI seront complets des copies seront faites. Une sera transmise à la Cantine et une sera conservée en salle des maîtres, à la disposition des divers intervenants. Les médicaments ont été demandés en double exemplaire afin que le premier reste en salle des maîtres et le second à la cantine.

Sorties scolaires :

Il est rappelé que les enseignants doivent prévenir Mme DESTERNES de toutes les sorties qui se prolongeraient après 15 h 30 afin qu'il en soit tenu compte pour les inscriptions de la période concernée et que les parents ne procèdent pas au règlement des ateliers qui ne pourraient pas être assurés ; Sujet d'autant plus délicat en fin d'année scolaire (période privilégiée pour les sorties) car le report de la participation financière sur la période suivante ne pourra pas être effectué (surtout pour les CM2).

Mrs HERBAUT & MAILLARD confirment que comme lors de l'année écoulée le dialogue sera maintenu et la coopération poursuivie.

Communication avec les parents :

Il est à noter qu'une bonne communication se poursuit avec les parents d'élèves.

Il est rappelé que des courriels leur sont toujours régulièrement adressés, tant pour les informer des ateliers qui sont proposés lors de chaque période, leur rappeler de ne pas oublier l'inscription de leurs enfants pour la période suivante, que pour leur communiquer en cours de période des petites informations sur certains ateliers.

Les mêmes informations sont transmises par voie d'affichage devant l'école.

De même, les parents peuvent retrouver toutes les informations utiles concernant l'organisation des TAP sur le site internet de la Mairie.

Toutes les informations relatives à la rentrée des classes n'ont pas dérogé à cette pratique.

Enfin, les parents d'élèves représentés par les parents élus peuvent s'exprimer au sein des conseils d'école. Au surplus, un des parents, en la personne de Mme Karine BORDET, est membre du comité de pilotage en qualité de parent référent PEdT.

Mme BORDET est en lien permanent avec les autres parents et communique avec eux soit de vive voix soit par échanges de courriels.

La démarche de concertation va donc se poursuivre.

Concernant le règlement intérieur :

Il est ici rappelé que les temps d'activité périscolaires sont régis par un règlement intérieur et que, lors de chaque inscription périodique, les parents s'engagent pour eux et leurs enfants à le respecter.

Conformément à la dernière délibération du comité de pilotage le règlement pour l'année scolaire 2016 / 2017 a été modifié en ce sens :

*1°) Dispense libre sans justificatif : **Une fois** par période il est possible de dispenser un enfant inscrit de participer aux N.A.P. sans avoir à fournir de justificatif, à condition d'en informer la Mairie (sur place ou par courriel) au plus tard la veille avant 16 h 30.*

Etant ici précisé que « une fois par période » doit s'entendre par « une seule et unique absence, un seul jour »

► ATTENTION : toute dispense entrant dans ce cadre ne fera **pas** l'objet de remboursement.

2°) Dispense ponctuelle exceptionnelle : Par ailleurs, très exceptionnellement, pour **raison médicale imprévue**, une dispense ponctuelle et **justifiée** peut être demandée. Pour se prévaloir d'un remboursement un justificatif médical devra impérativement être fourni.

L'absence de l'enfant à l'école vaut une dispense ponctuelle mais devra malgré tout être médicalement justifiée pour se prévaloir d'un remboursement »

Etant ici précisé que « **raison médicale imprévue** » doit s'entendre par « une situation d'urgence engendrée par l'état de santé de l'enfant » et non pas par « un simple rendez-vous pris sur l'heure des TAP pour convenance personnelle ».

De même, au paragraphe :

Règles de vie

Il a été précisé :

« **Comportement** :

Tout participant s'engage, à un niveau en rapport avec son âge, à :

- se conformer aux règles de vie et de jeu ;
- de **participer** activement à l'activité à laquelle il est inscrit ;
- respecter les décisions du personnel d'encadrement ;
- respecter ses camarades et le personnel d'encadrement ;
- refuser toute forme de violence (verbale ou physique) ;
- faire preuve de tolérance.

Qualité des activités :

Il est rappelé qu'il est toujours difficile de trouver de façon pérenne des intervenants professionnels animant des activités spécifiques.

Toutefois nous avons eu la chance de pouvoir recruter :

1) une animatrice pour un atelier « **Anglais** » qui interviendra 4 fois par semaine (au lieu de 2 auparavant)

2) un éducateur sportif (du Club Rochois) pour animer un atelier « **Tennis de table** » une fois par semaine pour le moment ; afin de permettre une véritable progression cet atelier sera destiné au groupe 5, par demi groupe, une période sur deux ;

3) et une animatrice de l'association « Streetartschool » pour un atelier « **Art créatif** » qui interviendra 2 fois par semaine, en fournissant le matériel nécessaire à ses créations ;

Mais aussi de conserver l'animateur de l'atelier « **biathlon** » qui interviendra une fois par semaine sur P2 et deux fois par semaine sur P4.

Mme SAUGERE avait souligné que les TAP ne devaient pas nécessairement faire l'objet d'ateliers spécifiques, qu'il fallait tenir compte du besoin des enfants de souffler, de se détendre ou de s'amuser dans un cadre moins contraignant.

L'organisation de fin d'année avait déjà commencé à tendre vers cet objectif dans le cadre des ateliers « jeux de sociétés », « contes », « baby-foot, billard... » et aussi dans le cadre des ateliers dits « sportifs » ; en effet, les intervenants avaient déjà fait le choix d'introduire plus de souplesse et de laisser choisir les enfants entre 3 ou 4 activités. Cette souplesse est toujours à l'ordre du jour.

Pour poursuivre dans ce sens, les inscriptions à l'atelier Tennis de table ont été faites directement auprès des enfants du groupe 5 sur la base du volontariat.

De même, nous avons reconduit des ateliers plus récréatifs afin de permettre, notamment au plus jeunes de souffler en ce début d'année : ils peuvent choisir entre différents jeux (marelles, escargot, labyrinthe... jeux permis par les traçages permanents qui avaient été réalisés dans la cour, mais aussi pétanque, quilles, ballons...)

Complémentarité avec les axes du projet d'école :

Il est ici rappelé que les objectifs éducatifs poursuivis sont :

1- Favoriser le bien être de l'enfant en respectant son rythme, proposer des temps de repos, organiser une transition sereine des enfants entre les différents temps d'accueil, adapter l'activité en fonction du niveau d'énergie de l'enfant, aménager les locaux selon le type d'activités (calmes, ludiques...), bénéficier de moments en groupes restreints.

Cet **objectif a été atteint**, par :

- la mise en place et le maintien d'une récréation entre la fin de l'école et le début des ateliers,
- la décision d'introduire **plus de souplesse** au sein de certains ateliers de façon à ce que les enfants puissent choisir entre plusieurs activités,
- l'organisation des ateliers par groupes de 10 à 15 enfants maximum,
- la mise à disposition de 7 à 8 salles (sans utilisation des salles de classes occupées) et de différents lieux pour le sports (terrain en herbe, cour de l'école avec marquage au sol, city-stade...).

Il est ici rappelé que dans le cadre de l'étude de l'agrandissement de la cantine (cuisine & salle de restauration scolaire) qui se trouve à l'arrière de la salle des fêtes, il a été demandé une nouvelle étude portant sur un agrandissement du bâtiment (dans le prolongement de la salle de restauration) qui aurait pour vocation d'accueillir une salle modulable (salle « multi activités » pouvant se diviser en trois salles à destination des TAP notamment).

2- Enrichir le parcours culturel des enfants en supplément du projet d'école et en permettant aux enfants de découvrir de nouvelles pratiques et en favorisant la diversité des activités.

Là encore l'objectif a été atteint (ateliers différents chaque jour et changeant à chaque période par roulement).

3- Éduquer à la citoyenneté en développant le vivre ensemble en apprenant à travailler en groupe en développant l'esprit d'entraide, de partage et d'équipe, en créant du lien social entre les différentes classes et en veillant au respect des règles.

La répartition des groupes permet un mélange de certaines classes (en conservant une unité d'âges).

Il est ici fait observer qu'un nouveau projet d'école doit être élaboré par l'équipe enseignante au cours de l'année scolaire 2016 / 2017.

Évaluation & bilan du PEDT

Le but de l'évaluation

Il est rappelé que l'évaluation a pour but de mieux connaître les forces et les faiblesses du service afin d'en améliorer la qualité et d'adapter son fonctionnement.

L'évaluation porte sur :

- L'organisation et fonctionnement des services périscolaires ;
- La qualité des activités proposées et leur corrélation avec le projet d'école ;
- L'atteinte des objectifs éducatifs.

Afin de poursuivre ce but, il est convenu de réunir à nouveau les membres du comité au cours du 2ème trimestre.

Est annexé au présent procès-verbal :

- Le planning des ateliers proposés pour la première période de l'année scolaire 2016 / 2017.

Fait à CORNIER

Le 6 septembre 2016